

Police n°
Année académique
Etablissement

SCO600920101
2026
HENALLUX
Rue Saint-Donat(SS) 130
5002 Namur (Saint-Servais)

ATTESTATION D'ASSURANCE

La compagnie d'assurances Axa, Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles confirme que l'établissement susmentionné a souscrit auprès de son siège le contrat 'Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Scolaires' n° SCO600920101 (avec référence 730618968 chez l'assureur AXA). Ce contrat couvre, entre autres, les élèves effectuant des stages en entreprises, pour autant que ces stages soient organisés par ou avec l'accord de l'Etablissement Scolaire.

En ce qui concerne le volet Responsabilité Civile incombant à l'assuré, celui-ci est couvert La police concernée en vertu des articles 1382 à 1386 bis du Code Civil, du chef de dommages causés aux tiers ; cette garantie est accordée dans les limites du contrat jusqu'à concurrence des capitaux suivants :

Dommages corporels :	27.000.000,00 € par sinistre
Dommages matériels :	3.900.000,00 € par sinistre
y compris les dommages causés par le feu, explosion, fumée et eau, bris de vitres à concurrence de :	1.500.000,00 € par sinistre
Dommages aux objets confiés (y compris aux stagiaires) :	200.000,00 € par sinistre

La compagnie d'assurances renonce à exercer un recours contre les personnes physiques et morales qui auraient employé des élèves en qualité de stagiaire, les cas de malveillance et de dol exceptés. Cet abandon de recours ne sortira ses effets qu'en cas de carence ou après épuisement des garanties d'une éventuelle police d'assurance de responsabilité civile souscrite par ou en faveur du (des) responsable(s). Le présent contrat n'interviendra qu'en second rang.

D'autre part, les stagiaires non rémunérés effectuant un stage auprès d'entreprises extérieures dans le cadre des études poursuivies au sein de l'établissement scolaire, sont couverts dans votre police « Accidents du travail ».

Cette attestation est valable jusqu'au 31.12.2026.

Fait à Bruxelles, le 25-11-2025

La compagnie d'assurances par délégation,
Denise Deira
Customer Care Director



Denise Deira
Customer Care Director

Cette attestation donne la situation d'assurance telle qu'elle existe à la date de sa délivrance. Cette attestation est donc valable sous réserve de toute

CI ASSURANCES SA

BRUXELLES
Rue Guimard 7
1040 Bruxelles
IBAN BE64 7340 3052 0552 | BIC KRED8E33
N° d'entreprise 0831.623.164

ADESIO ASSURANCES
MEMBRE DE CI ASSURANCES SA

NAMUR
Chaussée de Marche 604
5101 Erpent

TOURNAI
Rue des Jésuites 28
7500 Tournai



VOTRE PARTENAIRE PROFIT SOCIAL

modification ultérieure de la police et du paiement correct des primes d'assurance par le client. En cas de conflit entre l'attestation et le contrat, le texte et le statut de la police prévaudront toujours sur l'attestation.

CI ASSURANCES SA

BRUXELLES
Rue Guimard 7
1040 Bruxelles
IBAN BE64 7340 3052 0552 | BIC KRED8EBB
N° d'entreprise 0831.623.164

ADESIO ASSURANCES
MEMBRE DE CI ASSURANCES SA

NAMUR
Chaussée de Marche 604
5101 Erpent

TOURNAI
Rue des Jésuites 28
7500 Tournai



VOTRE PARTENAIRE PROFIT SOCIAL